DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES,
DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE GENÈVE

Mesdames les Conseillères municipales
Messieurs les Conseillers municipaux de la
Ville de Genève

Genève, le 15 juin 2006

Concerne : PR 470 – demande de crédit pour l'aménagement d'un restaurant scolaire dans l'école de Geisendorf

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

C'est avec surprise que j'ai pris connaissance du message qui vous a été adressé par Monsieur Olivier Baud, Président de la Société pédagogique genevoise concernant l'objet cité en marge.

Sur le plan du principe, je m'étonne qu'une association professionnelle interfère au terme d'un processus de décision démocratique pour remettre en cause un projet auquel adhère la majorité des partenaires concernés.

En ce qui concerne le cas particulier du restaurant scolaire de Geisendorf, je tiens à vous informer des différentes étapes de l'élaboration de ce dossier :

- Depuis 4 ans et à différentes reprises, les secrétariats d'inspectrices et d'inspecteurs logés dans le bâtiment du Département de l'instruction publique, bâtiment voisin de l'école Geisendorf, m'ont signalé les nombreux inconvénients résultant de la cohabitation de leurs activités et du restaurant scolaire.

- Pour leur part, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), l'association du restaurant scolaire du quartier, **constituée de parents d'élèves**, et le service des écoles et institutions pour l'enfance m'ont alerté pour signaler, eux aussi, les problèmes liés à la présence de ce restaurant scolaire dans ce bâtiment à vocation administrative.

- Ces problèmes sont notamment :

  - locaux sanitaires en nombre insuffisant et pas adaptés aux enfants,

  - espace trop exigu,

  - mauvaises conditions de travail du personnel (cuisine petite et mal aérée).

RUE DE L'ATHÉNÉE 7
CASE POSTALE 219, CH-1211 GENÈVE 12
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CLAPARÈDE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Cet inconfort génère des tensions et des conflits qui péjorent la qualité de l'accueil des enfants.

- L'organisation des classes de l'école pour la rentrée 2006 offre une opportunité de sortir de cette situation en transférant le restaurant scolaire au sein de l'école, opportunité que j'ai saisie et qui est l'un des objets de la PR 370.

- Ce projet a été conduit par le service des écoles et institutions pour l'enfance en étroite collaboration avec la direction de l'enseignement primaire, l'inspecteur de l'école, une responsable d'école, le GIAP et l'association du restaurant scolaire. L'ensemble de la procédure n'a cessé de prendre en compte l'intérêt général des élèves et a veillé à assurer des conditions satisfaisantes aux enseignants sur tous les points de divergence. Il est vrai toutefois que le bruit et les odeurs seront peut-être des désagréments pour les enseignants qui restent à l'école durant leur pause de midi.

  Je relève également que Monsieur Bernard Sommer, inspecteur, a informé Monsieur Olivier Baud de la situation par deux notes transmises le 15 décembre 2005 et le 10 février 2006.

Pour ma part, je considère que l'ensemble de l'opération a fait l'objet de communications précises et régulières et d'une prise en compte des points de vue de tous les partenaires. Je maintiens que le projet va dans le sens de l'intérêt général des élèves et je souhaite qu'il puisse se réaliser dans les meilleurs délais.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de croire, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à mes sentiments les meilleurs.

Avec mes bons messages.

Manuel TORNARE

Copie à Monsieur Charles Beer, Conseiller d'Etat